



Vente d'un bien aux locataires

Par **aurely_old**, le 12/11/2007 à 00:22

Bonjour,
nous sommes locataires depuis deux an et demi. L'appartement est en cours de succession suite au décès du propriétaire. Le bail est reconduit pour trois ans. Nous serions intéressés par l'achat. Nous savons que nous aurons une offre les premiers.

Deux questions:

- en cas de succession, la valeur du bien est-elle inférieure ou égal au marché?
- le bien est il considéré comme "vendu occupé"?

Il nous semble que nous avons ici les conditions les plus avantageuses pour acquérir un bien. Qu'en pensez vous?

Merci

Par **papa tango charly_old**, le 12/11/2007 à 11:19

le bien est censé être théoriquement au prix du marché.

toutefois, vous pouvez faire valoir les loyers échus et réglés afin d'obtenir une certaine diminution du prix.

et, évidemment, la vente s'entend "bien occupé".